

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Février 2025

Présents : MM. AYMONIER BENOIT BERMOND COLARD LECOMTE LORET RAVEL

Mmes BORNAND BORNE JACQUEMAIN LELIEVRE LAVAUX

Excusés : MM. BOUSQUET NOWAK TAILLARD Mme OGOR

Absents : M. SKANA Mmes OBERSON NIZZI

Procurations : Mme OGOR à Mme BORNE M. BOUSQUET à M. BERMOND M. NOWAK à M. BENOIT

M. TAILLARD à M. LECOMTE

Secrétaire : M. AYMONIER

Convocations : 10/02/2025

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/01/2025

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal en date du 06/01/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

2. DISSOLUTION DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 03/11/2021, le budget annexe « Photovoltaïque » a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) pour de gestion de la revente d'électricité à EDF OA.

M. BENOIT précise que le SPIC génère des impôts sur les sociétés. Le budget sera donc géré dans le budget principal avec intégration du budget de la crèche et de l'atelier communal.

L'arrêté du 10/07/2024, relatif aux critères de l'article L. 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les opérations d'autoconsommation collective, est paru fixant le seuil à 1 MW cumulé pour les collectivités les obligeant à avoir un budget annexe (SPIC) en ACC.

La commune produisant en dessous de ce seuil peut être exemptée de ce budget annexe et verser les recettes de l'ACC au budget principal.

Après ces explications il est proposé de procéder à la dissolution du budget annexe « Photovoltaïque » au 17/02/2025 avec transfert au budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *se prononce favorablement* sur la dissolution du budget annexe « Photovoltaïque »
- *autorise* le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget annexe dans le budget principal
- *autorise* Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

3 – AUGMENTATION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition des nouveaux tarifs du périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2025/2026 établie par Familles Rurales. Une réunion avec Familles Rurales a eu lieu dernièrement concernant l'augmentation des tarifs, à hauteur de 1,5 %.

M. AYMONIER, Directeur Adjoint du périscolaire, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, l'augmentation des tarifs. Cette augmentation prendra effet dès la rentrée scolaire 2025/2026 suivant l'annexe jointe à la présente.

4. TARIFS DU SERVICE ADS de GBM

M. le Maire rappelle que, dans l'article « charges de fonctionnement – tarification » du dernier avenant à la convention ADS (Autorisations du Droit des Sols), le tarif applicable à chaque acte reste en vigueur jusqu'au 31 Janvier de l'année N+1.

Ce tarif est défini selon le taux de variation de l'indice des prix à la consommation communiqué par l'INSEE sur 1 an au mois de Décembre de l'année N-1.

Ce tarif doit être transmis aux communes courant Février de l'année N en cours.

L'indice des prix à la consommation en Décembre 2024 s'établit à 1,3 % sur un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 16 voix pour, les nouveaux tarifs établis par le service ADS.

5. DEVIS ONF

M. RAVEL précise que l'estimation des billes s'élève à 45 000 €.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'ONF concernant des travaux sylvicoles :

- Dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements – Parcelles 20,22 et 25

pour un montant de 7 610,50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par ... voix pour, ... voix contre, ... abstentions le devis établi par l'ONF.

L'ONF a également adressé une proposition d'achat pour les bois en vue d'une valorisation en bois énergie dans le cadre du contrat ONF Energie :

- Parcelles 26.p, 32.r

Volume estimé 150 tonnes

Prix proposé : 26,50 €/T anhydre soit 15,90/T brute

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 16 voix pour, la proposition établie par l'ONF.

6. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- par Maître Jean-Yves CREUSY, Notaire à BAUME LES DAMES (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25) cadastré Section AB n° 547, d'une contenance de 16 a 32 et appartenant à M. Mme MULLER (Chemin des Pièces)

- par Maître Pierre-Antoine PERSONENI, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25) cadastré Section AD n° 10 11 12 144, d'une contenance de 18 A 84 et appartenant à M. VATAGEOT (Route de Besançon)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

- M. le Maire rapporte au Conseil Municipal les dépenses de fonctionnement du mois de Janvier 2025.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une visite de la Gendarmerie au sein du groupe scolaire et du périscolaire concernant le PPMS. Cette visite avait pour but de vérifier l'état de sécurité de l'école. La sécurité des accès et des portails ne semblent pas assez sécurisés. Certains points sont à revoir : boîtiers PPMS, lieux de confinement, badges d'accès...).

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de dérogation pour la scolarisation de 4 enfants résidant à Franois. Cette commune a refusé la dérogation.

- Travaux de voirie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des lignes Chemin des Pièces et Rue des Cerisiers/RD 12 sont presque terminés. Deux transformateurs sont installés : un sur la ZA, un autre Chemin de Mont.

- Opération brioches (ADAPEI)

Une réunion aura lieu le 18 Février 2025 pour mettre en place l'opération.

- Marché des 4 villages

Mme BORNE informe le Conseil Municipal que le marché des 4 villages aura lieu en Juillet et Décembre à Grandfontaine.

- Recensement de la population

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a 96 % de réponses ;

- Urbanisme

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu dernièrement.

- Cimetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une augmentation des tarifs concernant le cimetière est envisagée, en concertation avec les communes Montferrand-le-Château et Velesmes-Essarts.

➤ Chauffage école

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseiller CEP étudie la problématique du chauffage à l'école.

4 capteurs ont été installés. Néanmoins, la température reste difficile à régler. M. AYMONIER précise que les radiateurs sont encore ouverts le matin. Mme BORNAND pense que la porte de la salle de motricité est à isoler.

➤ Questions de M. LECOMTE

Il n'a pas eu connaissance d'un compte rendu de la réunion de la commission urbanisme.

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du PLUi, le zonage et les emplacements réservés ont été abordés ainsi que les STECAL (espaces en zone N ou A qui pourraient être aménagés). Par ailleurs, des espaces boisés classés ont été ajoutés.

La prochaine réunion aura lieu le 27/02.

M. LECOMTE demande s'il y a des dossiers d'urbanisme en cours. Mme JACQUEMAIN précise qu'il y a des déclarations préalables et des CUB déposés.

M. LECOMTE demande des précisions sur l'interprétation des articles UB7 et UB9. M. le Maire relit ces articles qui paraissent clairs.

Séance levée à 22 H 30

Le secrétaire,
C. AYMONIER

Le Maire,
H. BERMOND

